

Ces dernières années, la presse a relayé les luttes des salarié-e-s, mettant en lumière la situation dégradée des établissements prenant en charge les personnes âgées. Les politiques d'austérité budgétaire successives ont transformé ces lieux de vie en mouvoir pour les résident-e-s et en lieux de souffrance pour les personnels qui y travaillent.

30 janvier 2018

journée nationale d'action des personnels des EHPAD

manifestation à 15h devant la Préfecture à Rennes-Beauregard

En raison de contraintes budgétaires imposées, nous subissons chaque jour :

- ☛ Des cadences de travail insupportables, diminution du personnel et augmentation de la charge de travail. *Comment bien prendre soin des autres quand nous sommes maltraité-e-s nous-mêmes ?*
- ☛ Des glissements de tâches. *Comment bien prendre soin des autres quand nous assumons des tâches supplémentaires que nous n'avons pas le droit d'accomplir, pour lesquelles nous ne sommes pas qualifié-es et rémunéré-e-s ?*
- ☛ Des horaires particulièrement contraignants : 10/12 heures, horaires en coupe, pause de nuit non rémunérée. *Comment bien prendre soin des autres quand nous sommes exténué-e-s ?*
- ☛ Une flexibilité et une mobilité extrême. *Comment bien prendre soin des autres quand nos horaires sont désorganisés ou que nous ne connaissons pas bien les personnes dont nous nous occupons ?*
- ☛ La précarité comme moyen de pression (CDD à outrance, temps partiel imposé, contrat aidés, services civiques, salaire faible...) *Comment bien prendre soin des autres quand nous sommes nous mêmes dans l'angoisse permanente pour notre avenir ?*

Tout cela aboutit à la maltraitance institutionnelle et...

Devons nous accepter que l'un-e de nos proches :

- ne soit douché-e que tous les 15 jours ;
- ne bénéficie que de moins de 10 minutes par toilette ;
- ne soit pas levé-e par manque de personnel ;



- que le ménage de sa chambre ne soit pas fait ;
- que ses repas soient vite expédiés et stressants tant au risque d'une fausse route alors que ces moments devraient être conviviaux et agréables.

C'est le résultat de la mise en place de procédures dites dégradées qui deviennent le quotidien !

Les familles n'osent que trop rarement se plaindre du fait de la difficulté à trouver une place pour leur parent-e et par crainte de représailles sur leur ainé-e-s.

Nous savons que les personnels hésitent à lancer l'alerte de peur de perdre leur emploi.

A SUD, nous n'avons pas attendu que les Directions d'EHPAD découvrent le manque de personnel et l'augmentation des cadences pour alerter et lutter.



<http://www.sudsantesociaux35.org/>



<http://sud-ct35.org/>

La souffrance du personnel et des résident-es dans les EHPAD est alarmante

Les conclusions d'un récent rapport parlementaire sur les EHPAD confirment ces conditions de travail particulièrement dramatiques tant d'un point de vue physique que psychologique !

Les faits parlent d'eux même :

- absentéisme de 10% ;
- deux fois plus d'accidents de travail par rapport à la moyenne nationale ;
- trop faible encadrement médical ;
- pas d'infirmier-e la nuit ;
- turn over important.

L'asphyxie financière du service public, du secteur privé non lucratif et le manque de places dans les structures se fait au profit de la marchandisation du soin vers le secteur privé lucratif (Korian, Orpea...).

Malgré les prix payés par les familles ou les résident-e-s, le secteur privé lucratif n'est pas en reste, l'argent servant les grands profits des actionnaires qui exploitent cyniquement salarié-e-s et résident-e-s.

Au final c'est bien le/la résident-e qui pâtit, sa famille qui culpabilise et les personnels qui sont en souffrance.

Nous nous insurgeons contre l'inhumanité de ces politiques. Osons dire NON !

Seule une mobilisation des personnels avec les résident-e-s, les familles, les citoyens/citoyennes, les syndicats et les élu-es (en les interpellant au besoin) permettra de gagner.

droit de grève

Des préavis de grève ont été déposés au niveau national. Ils couvrent tous les personnels, qu'ils soient de statut public ou privé.

Pour les agents de la Fonction Publique, la retenue sur salaire est proportionnelle à la durée d'absence de service fait.

La règle est la même dans le secteur privé.

Les fédérations SUD Santé Sociaux et SUD Collectivités Territoriales ainsi que l'Union syndicale Solidaires et sa branche retraité-e-s :

- ☛ refusent que la population et les salarié-e-s des EHPAD fassent les frais des politiques d'austérité ;
- ☛ exigent le recrutement massif de personnels qualifiés pour atteindre à **minima** un ratio (toutes fonctions confondues) d'un **personnel par personne accueillie** ;
- ☛ revendiquent la titularisation (secteur public) et le passage en CDI (dans le privé) pour l'ensemble des personnels ;
- ☛ s'opposent à la marchandisation de ce secteur ;
- ☛ revendiquent la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale, contre les logiques assurantielles et marchandes.

Sud-Solidaires vous défend - rejoignez-nous - syndiquez-vous !

- Si vous relevez de la **Fonction publique hospitalière ou du secteur privé**, vous pouvez :
 - vous rendre sur le site du syndicat Sud Santé Sociaux 35 : <http://www.sudsantesociaux35.org/>
 - ou envoyer un email à ce syndicat à l'adresse : sudsantesociaux35@gmail.com
 - ou encore envoyer le bulletin ci-dessous à : syndicat SUD Santé Sociaux 35
Centre Hospitalier Guillaume Régnier - 108 avenue du Général Leclerc BP 60321 - 35703 RENNES Cedex 7
- Si vous relevez de la **Fonction publique territoriale** (CCAS, CIAS ou syndicat intercommunal), vous pouvez :
 - vous rendre sur le site du syndicat Sud Collectivités Territoriales 35 : <http://sud-ct35.org/>
 - ou envoyer un email à ce syndicat à l'adresse : syndicat@sud-ct35.org
 - ou encore envoyer le bulletin ci-dessous à : syndicat Sud CT 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex



nom..... prénom.....

nom de l'établissement où vous travaillez :
.....

votre adresse.....
.....

votre numéro de téléphone.....

votre email.....@.....